



Le Transport à la Demande est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) et les gares de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique, fonctionne aux jours et horaires indiqués dans cette fiche horaire (hors jours fériés).

### COMMENT FAIRE ?



1

J'appelle au **0 800 73 01 46** Service & appel gratuits au plus tard la veille de mon déplacement avant 17h00. (Pour les déplacements du samedi et du lundi, je réserve le vendredi avant 17h00).

2

Je donne mon nom, mes coordonnées et indique ma destination.



L'opérateur m'indiquera l'heure prévisionnelle de ma prise en charge et me confirmera l'heure d'arrivée à destination. Je pense à réserver mon retour si besoin.

3

Je me tiens prêt devant mon domicile lorsque le véhicule se présente.

4

Je règle mon voyage auprès du conducteur.



C'est parti!!!

Pour le retour, rdv sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue.

## VOS AUTRES DISPOSITIONS TARIFAIRES POUR LE TAD ET LE CAR

	TARIF
CARNET 10 VOYAGES	16 €
CARNET 10 VOYAGES Jeune - de 28 ans **	8 €

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

### VENTE PAR CORRESPONDANCE

Les carnets de 10 voyages sont vendus sous format papier uniquement par correspondance en faisant une demande écrite avec votre adresse postale et un règlement à l'ordre de TAD/LC17.

#### à Région Nouvelle-Aquitaine

Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs  
CS 10410 - 20 rue de la Somme  
17024 LA ROCHELLE

\*\* Une photocopie de la carte d'identité pour les jeunes de moins de 28 ans.

CHARENTE-MARITIME



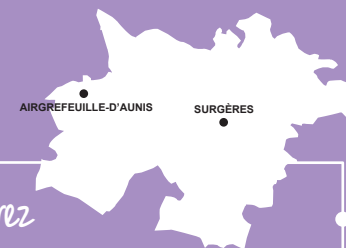
2€ Le voyage tarif tout public  
0,40€ Le voyage tarif Solidaire+  
\* Sur présentation de la Carte Solidaire.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE

vos déplacements de porte-à-porte

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AUNIS SUD

SURGÈRES - AIGREFEUILLE  
D'AUNIS



Réservez

Nous venons  
VOUS CHERCHER  
À DOMICILE!

transports.nouvelle-aquitaine.fr

hotelrepublique.com

Édition 01/2020



La Région vous transporte

## J'HABITE À...

<b>A</b>	Aigrefeuille d'Aunis Anais Ardillères	<b>S</b>	Saint-Georges du Bois Saint-Germain de Marencennes Saint-Crépin Saint-Mard
<b>B</b>	Ballon Bouhet Breuil-la-Reorte		Saint-Pierre-d'Amilly Saint-Saturnin-du-Bois Surgères
<b>C</b>	Chambon Ciré-d'Aunis	<b>V</b>	Virson Vouhé
<b>F</b>	Forges		
<b>G</b>	Genouillé		
<b>L</b>	Landrais La Devisse Le Thou		
<b>M</b>	Marsais		
<b>P</b>	Péré Puyravault		



## JE VAIS À...

### → SURGÈRES

*Arrêts ou établissements de destination :*

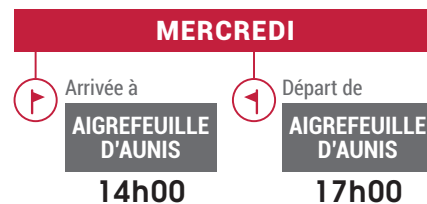
Place de l'Europe • Place du Château • Gare • Mairie • Pôle Emploi • Piscine • Médiathèque • Zone commerciale • Place Brassens • Maison médicale



### → AIGREFEUILLE D'AUNIS

*Arrêts ou établissements de destination :*

Luché • Piscine • Gare



## JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

### VOYAGE TOUT PUBLIC

**2€** 1 voyage **3,60€** Aller/Retour

### AVEC LA CARTE SOLIDAIRE\*

**0,40€** 1 voyage

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS - Pour un adulte payant

**Gratuit**

ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

**Gratuit**

\* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site :

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## MA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE LA VEILLE DE MON DÉPLACEMENT, AU...

**0 800 73 01 46** Service & appel gratuits

Ouvert toute l'année du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés) et de juin à septembre jusqu'à 20h, 7j/7.

Les horaires sont disponibles sur : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Contact par mail au : [tad17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:tad17@nouvelle-aquitaine.fr)

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de modifications.

*Le service ne fonctionne pas les jours fériés. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.*